

DANS CE NUMÉRO
Le calendrier
des collectes
et encombrants

2021

Télécharger gratuitement

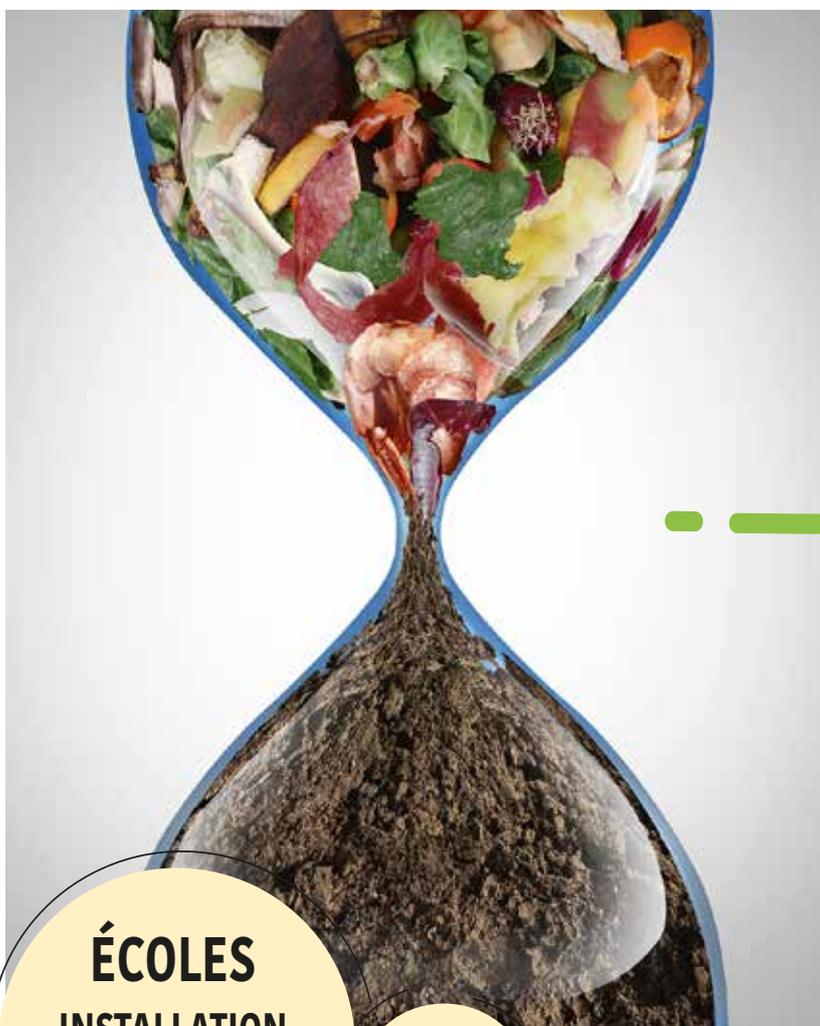
L'APPLI **illiwap**

L'ESSENTIEL

du

TRI!

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU GIENNOIS



ÉCOLES
INSTALLATION
des
premiers
composteurs

PAGE
3

ÉLECTIONS

NOUVELLE ASSEMBLÉE
POUR
LE SMICTOM

PAGE **2**

COMPOSTER

C'EST AUSSI
«RECYCLER»

PAGE **3**

LE COIN DES ENFANTS

DÉCO RÉCUP'
Spéciales Fêtes

PAGE **4**

SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

NOUVELLE ASSEMBLÉE POUR LE SMICTOM

COVID oblige, ce n'est que le 11 septembre dernier que la nouvelle Assemblée des représentants du SMICTOM a été déterminée.

Personne ne peut l'ignorer, cette année 2020 est totalement déconcertante et elle a bouleversé le calendrier électoral initialement prévu. Ainsi le 2nd tour des élections municipales reporté en Juin a eu un effet cascade et donc la désignation des représentants s'est faite tardivement. Les grandes vacances et la période estivale se sont ensuite installées. Le journal est ravi de vous présenter l'ensemble des nouveaux représentants du SMICTOM. Monsieur BOSCARDIN a été élu Président succédant ainsi à Monsieur BELLONI.

M. Yves BOSCARDIN (Montbouy), Président

M. Cédric CHAUVETTE (Saint-Brisson-sur-Loire), 1^{er} Vice-président, En charge des finances et de la gestion du personnel

M. Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), 2^{ème} Vice-président, En charge du suivi de l'exploitation de la collecte des ordures ménagères et marchés publics y afférents

M. Rémi BICHON (Gien), 3^{ème} Vice-président, En charge de l'intégration des services du SMICTOM dans la politique d'urbanisme des collectivités membres et correspondances auprès des organismes d'Etat

M. Dominique GEOFFRENET (La Bussière), 4^{ème} Vice-président, En charge du suivi de l'exploitation de la collecte sélective et marchés publics y afférents ; de la gestion des problématiques concernant les petites communes et petites entreprises en matière de collecte ; de la gestion de la communication

M. Alain HECKLI (Montcresson), 5^{ème} Vice-président, En charge du suivi de l'exploitation des déchèteries et marchés publics y afférents



Édito

Nouvelle équipe, nouveau journal, mais toujours les mêmes enjeux. Ainsi nous devons relever le défi de collecter et traiter au mieux l'ensemble de nos déchets. Ils devront être mieux triés et leurs quantités réduites.

Le personnel est resté motivé tout au long de cette année pour vous servir, malgré des sollicitations particulières dues aux confinements et aux décisions de l'état. Marie Gillet a rejoint notre équipe et vous sera présentée ainsi que ses fonctions dans le prochain journal. Nos délégués ont su adapter leurs tournées aux contraintes induites par l'épidémie sans faillir. Vos élus ont commencé de travailler au sein des commissions, sur le suivi des marchés et de l'exploitation de notre usine au sein du SYCTOM.

Fruit du travail de la commission communication, ce journal vous présente les différents supports mis à votre disposition. Actualisés fréquemment, vous y trouverez les dernières informations importantes de notre syndicat. Je vous en souhaite bonne lecture.

Le Président
Yves BOSCARDIN

Territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye :

M. Michel BONGIBAUT (Autry-le-Châtel),
M. Pierre-François BOUGUET (Briare),
M. Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée),
M. Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire),
Mme Kiné NIANG (Briare)

Délégués suppléants :

M. Pierre DE VOS (Autry-le-Châtel),
M. René THIEBAULT (Breteau),
Mme Blandine LECHAUVE (Thou),
M. Patrick DESBOIS (La Bussière),
M. Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),
M. Ludovic COURTIN (Pierrefitte-ès-Bois),
Mme Micheline MARQUET (Cernoy-en-Berry)

Territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

M. Stéphane GRAZZIA (Châtillon-Coligny),
M. André JEAN (Sainte-Geneviève-des-Bois),
M. Denis SALIN (Dammarie-sur-Loing)

Délégués suppléants :

M. Christian CHEVALIER (La Chapelle-sur-Aveyron),
M. Florent DE WILDE (Châtillon-Coligny),
M. Alain DEPRUN (Pressigny-les-Pins),
Mme Stéphanie WURPILLOT (Nogent-sur-Vernisson),
Mme Nicole SOUDAT (Saint-Maurice-sur-Aveyron)

Territoire de la Communauté des Communes Giennoises :

M. Alain CHABOREL (Poilly-lez-Gien),
M. Jean-Paul CHAUVET (Boismorand),
M. Patrick CHENUET (Saint-Martin-sur-Ocre),
M. Jean-Michel DELAGE (Nevoy),
Mme Christiane LAFAYE (Le Moulinet-sur-Solin),
M. Philippe MEYER (Saint-Gondon),
M. Olivier MOREL (Les Choux),
M. Philippe NICOLAS (Coullons)

Délégués suppléants :

M. Pascal CROZAT (Gien),
M. Laurent PRIEUR (Poilly-lez-Gien),
M. Pascal BATTESTI (Boismorand),
M. Jean-Pierre GROS (Saint-Brisson-sur-Loire),
M. José PUZELA (Saint-Martin-sur-Ocre),
M. Jean-François DARMOIS (Nevoy),
Mme Nadège CORCELLE (Langesse),
M. Philippe LANRIOT (Saint-Gondon),
M. Ludovic VASSEUR (Les Choux),
M. David BUCHER (Coullons)

>> Ces élus sont vos interlocuteurs locaux directs, ils vous représentent ainsi que votre commune .



COMPOSTER C'EST AUSSI «RECYCLER»

C'était une pratique très en vogue il y a encore quelques années avant que de nouveaux modes de consommation se mettent en place dans notre société. L'explosion du nombre de supermarchés au fil des

années, et donc notre façon de consommer (le tout prêt, avec la démocratisation de l'emballage à outrance), a remis en question la nécessité de composter à la maison.

Le compostage c'est une manière pourtant très simple, aussi bien économique et écologique, de produire son propre engrais, sans pesticide, sans traitement chimique et autres substances controversées.

Qu'est-ce que le compostage finalement ?

Il s'agit d'un processus totalement naturel prenant exemple sur le fonctionnement de la Terre. En effet, le compostage c'est la dégradation des déchets organiques (biodéchets) en compost, par l'action des bactéries et des insectes. A notre échelle, il nous suffit de ne pas jeter nos biodéchets; ce sont : les épluchures, les restes alimentaires, les feuilles mortes, etc... et de les laisser se décomposer soit en tas dans le jardin, ou dans un composteur.

Ce dernier peut s'acheter dans le commerce ou peut être fabriqué à l'aide de bois et/ou de palettes.

Vous le verrez dans ce numéro du journal, le compostage est une action simple à mettre en œuvre, ne nécessitant pas de matériel spécifique, ni d'investissement. En outre c'est une action gratuite, simple et rapide.

A quoi sert le compost mûr ?

A l'issue de 6 à 9 mois, vous obtiendrez du compost. Ce dernier peut être utilisé en paillage ou en terreau. En paillage il permet de limiter la pousse des mauvaises herbes, pour cela déposer une couche mince (5 à 6 cm) au pied de vos arbres, plantes, etc. En terreau, vous pouvez le mélanger avec de la terre, le compost est riche en minéraux et aidera vos plantes à se développer.

C'est un geste à la portée de tous, surtout lorsque l'on sait que près d'un tiers de nos déchets « compostables » sont jetés avec les ordures ménagères... Alors pourquoi ne pas les composter ?

Jetez-y un œil : N'hésitez pas à regarder de plus près votre compost, car oui, si vous creusez un peu, vous constaterez l'activité incessante qui y règne...

À VOUS DE JOUER...



Comment obtient-on du compost ?



Installation des premiers composteurs...

Le travail de l'équipe du SMICTOM a permis l'installation des premiers composteurs en milieu scolaire. Cette action s'est déroulée à l'école de Nevoy. Au cours de cette intervention, un diaporama explicatif sur le compostage a été présenté aux différents acteurs présents (élu, élèves et personnel de la commune). Le SMICTOM remercie la commune de Nevoy pour son concours et son accueil au sein de l'école.





Masques et gestes barrières



Le SMICTOM vous rappelle l'importance de ne pas jeter vos masques à même le sol, où que vous soyez. Il s'agit malheureusement d'un geste devenu « facile » et commun à l'échelle mondiale. Aussi, outre l'aspect polluant de ce mauvais geste, il y a aussi un volet sanitaire à respecter. Merci donc de jeter vos masques dans des sacs qu'il faudra ensuite bien fermer.

Il est également rappelé que le port du masque est obligatoire lors de déplacements en déchèteries. Le masque doit être porté sur le nez et la bouche pour jouer parfaitement son rôle. Pensez également à vous munir de solution hydroalcoolique pour vous laver les mains après toutes manipulations (notamment des outils accessibles à tous sur nos sites).



ATTENTION

au MERCURE dans les ordures ménagères...

Il est rappelé qu'il est interdit de jeter vos piles ou tout autre objet pouvant contenir du mercure dans les ordures ménagères.

Pensez qu'il y a de nombreuses filières de reprises pour ces différents objets, notamment en déchèterie, renseignez-vous auprès du SMICTOM si besoin

Voici une liste non exhaustive :

- Baromètre
- Ampoule basse consommation de première génération
- Tube fluorescent
- Pile bouton
- Thermomètre ...

POUR LE BIEN DE NOTRE PLANÈTE ET POUR LE BIEN DE TOUS : TRIEZ, RECYCLEZ !

CALENDRIER DES COLLECTES

Vous trouverez dans ce numéro, le nouveau calendrier des collectes et des encombrants pour l'année 2021.

Ce calendrier, ainsi que le calendrier personnalisé de votre commune sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.smictom-gien.com.

N'hésitez pas à l'imprimer ! »



Il est rappelé que les SACS JAUNES servent exclusivement au tri des emballages, tout autre usage est à proscrire !

CONSIGNES DE TRI



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT CONTAINER BLEU

Journaux, magazines, prospectus, catalogues...

En vrac sans leur film plastique



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT CONTAINER JAUNE

Emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques...

En vrac et vides ou en sac jaune



CONTAINER VERT

Bouteilles, bocaux, pots en verre

En vrac et vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle dans le container spécial VERRE



Rattrapage des collectes des 25 décembre et 01 janvier

Pour les communes de Briare, Gien, Montcresson et Ouzouer sur Trézée, les collectes des vendredis 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021 seront décalées au lendemain soit, les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Les déchèteries seront ouvertes uniquement de 9h00 à 12h00 les vendredis 24 décembre et 31 décembre 2020. Elles seront fermées l'après-midi.

Toutes les déchèteries seront exceptionnellement fermées les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Merci de votre compréhension.



DÉCOR DE TABLE AVEC UN BOCAL

Prendre un bocal en verre, insérer quelques branchages et brindilles. Ajouter des restes de rubans, et découper des étoiles en papier.

Spéciales Fêtes

Comment faire des décors de table avec des matériaux de récupération

RENNES AVEC BOUCHONS EN LIÈGE

Coller 2 bouchons ensemble, ajouter un bouton pour le nez, quelques branches pour les pattes et les bois, des perles pour les yeux. Customiser avec des restes de rubans ou de guirlandes pour donner du style !

PICS APÉRO avec du journal

Découper des étoiles dans un journal. Les coller ensemble avec un batonnet de bois au milieu.



SAPIN DE NOËL EN CARTON

Découper des carrés de différentes tailles dans un carton d'emballage, passer une pique à brochette au milieu des carrés, et les assembler en quinconce du plus grand au plus petit. Ajouter une étoile en haut.

SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

48, quai de Châtillon - BP 2005

45501 GIEN Cedex

Tél. 02 38 05 06 75

contact@smictom-gien.com

www.smictom-gien.com

Textes : Nicolas Tindillère / Marie Gillet

Crédit photos : Smictom & Divine Pack

Conception divine pack

www.divinepack.fr

CITEO

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK & SUR L'APPLI illiwap